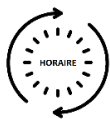


La Section Sportive Scolaire Volley-ball est une structure réglementaire mixte ouverte aux classes de Seconde et Première, offrant une pratique sportive approfondie dont l'encadrement est assuré par un entraîneur fédéral du VVBCH (Vendée Volley Ball Club Herbretais).

La coordination de la section est assurée par un enseignant d'EPS du lycée Jean XXIII.

POURQUOI CHOISIR CETTE OPTION FACULTATIVE ?

- Progresser et être valorisé dans son sport de prédilection.
- Atteindre un bon niveau de pratique sans pour autant avoir pour objet la formation de sportifs de haut niveau.
- Former de futurs éducateurs, arbitres, officiels ou dirigeants.



- Jusqu'à 4h50/semaine
- LUNDI - MARDI - JEUDI de 12h45 à 14h15

Cette option n'est pas prise en compte dans le contrôle continu pour le baccalauréat.